

Les emballages et les ordures ménagères

Pour tout savoir sur le tri et les consignes de présentation des emballages plastiques, les cartons, les papiers et les emballages métalliques, c'est par ici. Retrouvez également sur cette page les consignes de présentation des ordures ménagères résiduelles.



Sommaire

[Les emballages et papiers](#)
[Les ordures ménagères](#)

Tout d'abord, pour que les emballages et les ordures ménagères puissent être traités, ils doivent être dans un premier temps collectés en **bac** ou en **point d'apport volontaire**.

Les emballages et papiers

Qu'est-ce qu'un emballage ?

Un emballage **protège les produits contre les dommages liés aux transport et stockage, et aide à maintenir la fraîcheur des aliments** Par ailleurs, les emballages peuvent être de différents matériaux, tels que le papier, le carton, le plastique ou le métal.

Le recyclage des emballages

Le recyclage permet de **réduire la consommation de matière première, aussi de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de réduire les ordures ménagères** Non seulement, c'est un processus qui consiste à transformer les emballages usagés en matière première secondaire, mais encore qui peut être utilisée pour fabriquer de nouveaux produits.



Le saviez-vous ?

Chaque année, le recyclage des emballages permet ainsi d'éviter l'équivalent d'1 million de voitures sur les routes, soit 2,2 millions de tonnes de CO₂.
Source : CITEO

Les emballages plastiques



Voici quelques exemples de contenants plastiques :

- Les bouteilles d'eau,
- Les huiles alimentaires,
- Les shampoings,
- Les produits ménagers,
- Les jus de fruits,
- Les sodas,
- Les gels douche.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le territoire de Grand Paris Sud suit l'Extension des consignes de tri (ECT) entraînant la simplification du geste de tri. Par conséquent, L'ECT consiste à étendre les règles de tri afin de **permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri** et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films alimentaires, pots, barquettes en polystyrène, tubes de produits cosmétiques, sachets et sacs en plastique...

Ces emballages doivent être vides, mais, il est inutile de les rincer! Ainsi que leurs bouchons et couvercles sont acceptés, attention à bien les visser !



Pour compléter...

[Infographie pour comprendre le tri et le recyclage des emballages en papier-carton](#) – site Citeo
[Infographie sur les emballages ménagers en plastique recyclables](#) – site Citeo
[Infographie sur la simplification du geste de tri](#) – site Citeo

Le saviez-vous ?



Les cartons



Les cartons se recyclent une dizaine de fois en moyenne C'est ainsi qu'ils deviendront de la pâte à papier qui servira à la production de nouveaux emballages cartons et de feuilles de papier.

Voici quelques exemples d'emballages cartons autorisés lors de la collecte :

Les cartons à pizza,
Les assiettes en carton,
Les boîtes à chaussures,

Les gobelets en carton,
Les cartons de céréales.

Tous les cartons, souillés, mais sans restes alimentaires, **sont autorisés**. Au sujet, **des grands cartons d'emballage sont à plier ou découper**, afin de prendre moins de place dans la poubelle en vue de la collecte.

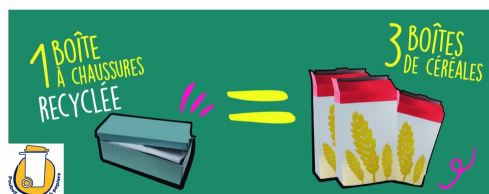
Cependant, en cas de volume important ne permettant pas la collecte en bac, ils sont à déposer en déchèterie.



Pour compléter...

[Infographie sur le tri et le recyclage des emballages en papier-carton](#) – site Citeo

Le saviez-vous ?



Les emballages métalliques



Les emballages métalliques (acier ou aluminium) sont à déposer dans votre poubelle jaune ou borne emballages mais sans reste alimentaire.

Le recyclage des emballages en acier permet d'économiser du minerai de fer, du charbon, de la chaux.

L'acier se recycle à l'infini sans perdre ses propriétés. En effet, recyclé, il sert à fabriquer de nouveaux emballages ou de nouveaux objets : boîtes de conserve, carrosserie de voiture, chariots, appareils électroménagers ou encore matériel de construction.

Voici quelques exemples d'emballages métalliques autorisés lors de la collecte :

Les canettes,
Les capsules de café, de bouteille,
Le papier aluminium,
Les couvercles de bocaux,
Les paquets de chips,

Les bombes aérosol vides,
Les plaquettes de médicaments vides,
Les boîtes de conserve,
Les barquettes alimentaires,
Les sachets de surgelés,
Tous les petits emballages métalliques.

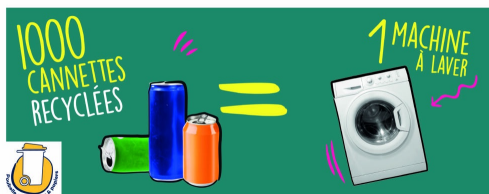


Pour compléter...

[Infographie sur les emballages en acier](#) – site Citeo

[Infographie sur le tri et le recyclage des emballages en aluminium](#) – site Citeo

Le saviez-vous ?



Les papiers



Le papier se recycle cinq fois en moyenne. C'est ainsi qu'il deviendra de la pâte à papier qui servira à la production de nouveaux emballages cartons et de feuilles de papier.

Voici quelques exemples d'emballages papier autorisés lors de la collecte :

Les facturettes,
Les sacs en papier,
Les feuilles papier,
Les prospectus publicitaires,

Les enveloppes,
Les magazines,
Les journaux.

Attention : le papier-toilette, les essuie-tout, les mouchoirs et les serviettes en papier ne sont pas des emballages ni du papier. C'est la raison pour laquelle, ces déchets vont donc dans la poubelle d'ordures ménagères !

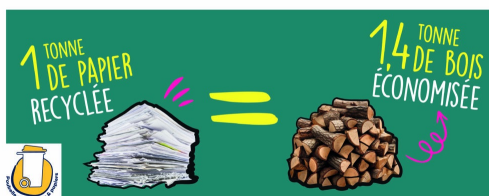


Pour compléter...

[Infographie sur le tri et le recyclage des papiers](#) – site Citeo

Le saviez-vous ?

Les consignes de présentation



• DANS LE BAC / LA BORNE •
EMBALLAGES ET PAPIERS
• EN VRAC •



CARTONS PLIÉS
ET/OU DÉCOUPÉS



EN VRAC - NE PAS METTRE LES
EMBALLAGES À L'INTÉRIEUR D'UN SAC



LAVAGE
INUTILE



NE PAS IMBRIQUER
LES DÉCHETS



Un doute ? Une question ?

0 800 97 91 91

Service & appel
gratuits

TOUS LES DÉCHETS SE TRIENT !

Rendez-vous sur dechets.grandparissud.fr

Tous les emballages en plastique, en carton, en métal et les papiers sont à déposer dans la **borne ou la poubelle jaune EN VRAC**, c'est-à-dire **sans les regrouper dans un sac et sans les emboîter les uns dans les autres...**

La boîte de conserve dans la boîte vide de céréales est à proscrire Ainsi, une fois dans le camion, les déchets sont compactés et la chaîne de tri semi-automatisée ne sera pas en mesure de les séparer et d'identifier les matériaux...

En bref, si vous jetez vos emballages et papiers regroupés dans un sac ou bien emboîtés, votre geste de tri ne sert à rien, car il ne sera pas considéré dans le processus.

Le saviez-vous ? Il faut bien vider les emballages de leur contenu, mais contrairement aux idées reçues, mais ce n'est pas la peine de les nettoyer !

Déjouez les pièges : cintres, brosses à dent, jouets, etc. Ils sont bels et bien en plastique, pourtant ce ne sont pas des emballages. Direction la poubelle d'ordures ménagères.



Pour les communes de **Combs-la-Ville** et **Moissy-Cramayel** :

La collecte des déchets et les dotations sont assurées par le **SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts** ! Retrouvez toutes les informations sur les dotations et sur la collecte de vos déchets sur le site du **SIVOM**.

Les ordures Ménagères

Les consignes de présentation

• DANS LE BAC / LA BORNE •
ORDURES MÉNAGÈRES
• EN SAC FERMÉ •



À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



AMPOULES • PILES • BATTERIES • VÊTEMENTS • CHAUSSURES •
GRAVATS • POTS DE PEINTURE ET AUTRES PRODUITS DANGEREUX •
APPAREILS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

Un doute ? Une question ? 0 800 97 91 91 Service & appel gratuits

TOUS LES DÉCHETS SE TRIENT !

Rendez-vous sur dechets.grandparissud.fr

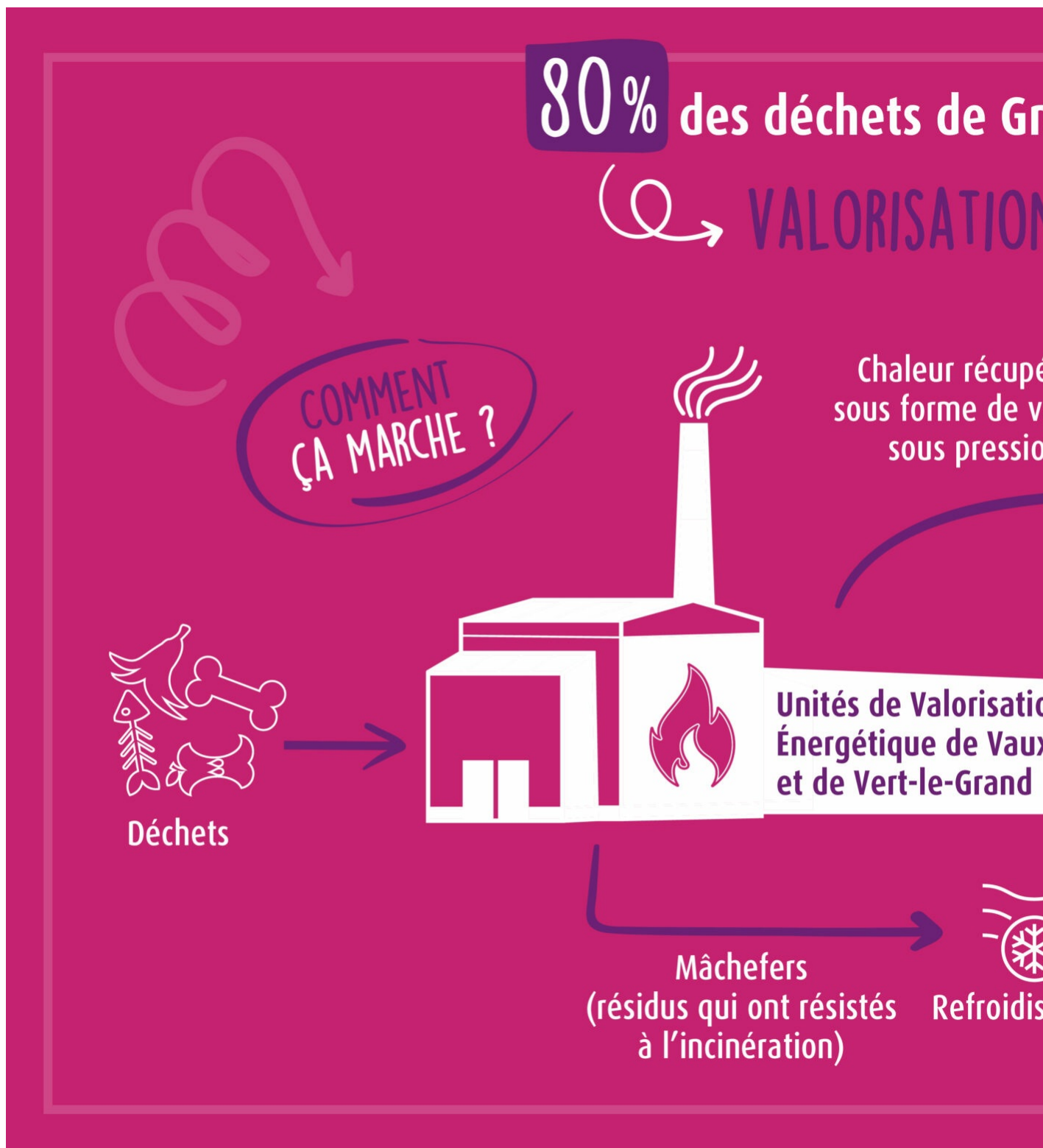
Tout d'abord, après avoir trié les emballages. Ensuite d'avoir mis les restes alimentaires dans le composteur. Ainsi que les objets qui le doivent aux encombrants ou en déchèterie, en définitive, il ne reste plus grand-chose dans votre poubelle d'ordures ménagères... Cependant, alors, que reste-t-il ?

Voici quelques exemples de déchets non recyclables qui ne peuvent pas réintégrer le cycle de production de nouveaux produits. :

- Les verres et vaisselles cassés,
- Les mouchoirs en papier,
- Les couches,
- Les petits jouets,
- Les éponges,
- Les tupperwares plastiques,
- Les essuie-tout,
- Les crayons à papiers.

Que devient le contenu de ma poubelle ou des bornes d'ordures ménagères ?

L'incinération avec valorisation énergétique



Cela concerne plus de 80% des déchets collectés sur le territoire de Grand Paris Sud. Ce procédé, effectué dans les unités de valorisation énergétique de Vaux-le-Pénil et de Vert-le-Grand, consiste à récupérer la chaleur dégagée par la combustion des éléments combustibles contenus dans les déchets. La chaleur récupérée, sous forme de vapeur sous pression, peut être utilisée pour alimenter un réseau de chaleur urbain ou produire de l'électricité.

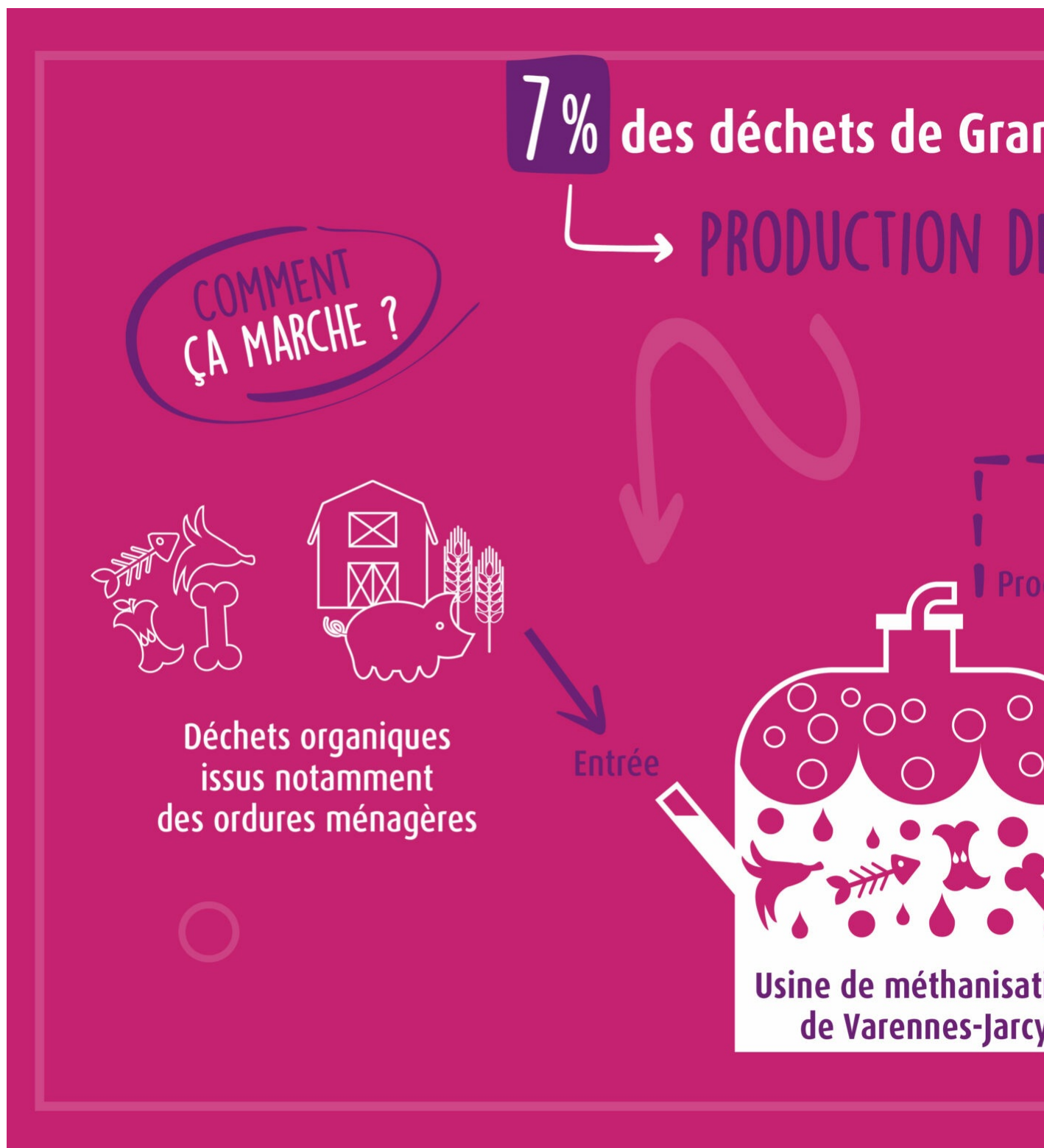
Une fois arrivé à l'unité de valorisation énergétique, les ordures ménagères passent par plusieurs étapes :

1. Les camions arrivent au centre d'incinération, ils sont pesés pour connaître la quantité de déchets réceptionnés ;
2. Ensuite, les camions s'installent sur le quai de déchargement et versent leurs déchets dans une énorme fosse ;
3. Les déchets mis dans la fosse sont transférés dans un four grâce à un grappin (sorte de grosse pince ressemblant à une énorme pince à sucre) ;
4. Le grappin est télécommandé par des agents, appelés pontiers qui sont installés dans une salle de commande surplombant la fosse ;
5. En brûlant, les déchets dégagent de la chaleur qui chauffe l'eau en continu dans une grande chaudière. L'eau ainsi chauffée se transforme en vapeur ;
6. La vapeur servira à la fois à produire de l'électricité et à chauffer des immeubles raccordés aux réseaux de chauffage urbain. L'électricité produite servira aux besoins de l'usine, le surplus étant vendu à EDF.

Les déchets en brûlant produisent des résidus appelés mâchefers – tous les éléments ayant résisté à l'incinération. A leur sortie du four, les mâchefers sont refroidis pour récupérer les ferrailles. Tout le métal ainsi récupéré part ensuite dans des sociétés qui recyclent l'acier.

Les mâchefers partent dans des centres spécialisés pour être traités. Ceux qui correspondent à la norme serviront alors de sous-couches pour les routes. Les autres seront stockés dans une installation de stockage des déchets dangereux (ISDD).

La méthanisation



Cela concerne environ 7% des déchets collectés sur le territoire. Cela est effectué dans l'usine de méthanisation de Varennes-Jarcy, qui permet de traiter des déchets organiques issus notamment d'OMR. De ce fait, cette technologie est fondée sur la dégradation, par des micro-organismes, mais également de la matière organique, en condition contrôlée et en l'absence d'oxygène (contrairement au compostage). Ensuite, ce procédé génère un digestat, mais également du biogaz, une énergie renouvelable qui peut être utilisée comme combustible pour la production d'électricité et de chaleur.



Pour les communes de **Combs-la-Ville** et **Moissy-Cramayel** :

La collecte des déchets et les dotations sont assurées par le **SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts** ! Retrouvez toutes les informations sur les dotations et sur la collecte de vos déchets sur le site du **SIVOM**.



Vous souhaitez faire une demande de bac ?

Retrouvez tous les informations concernant les **poubelles dédiées aux emballages et aux ordures ménagères** sur notre **[page demande de bac](#)**.

Pour aller + loin

Comment réduire ?

[Les textiles](#)
[Le compostage](#)
[La réparation](#)
[Le réemploi – ressourcerie](#)
[Sensibilisation](#)

Comment mieux trier ?

[Les encombrants](#)
[Les verres bouteilles](#)
[Les déchets verts](#)
[Les emballages et papiers](#)
[Les ordures ménagères](#)
[Les biodéchets](#)

La collecte de vos déchets

[Demande de bac](#)
[Calendrier de collecte](#)
[Carte interactive des collectes](#)
[Vos déchèteries](#)
[Contact / réclamation pour les déchets](#)